

## Derby des Développeurs Adobe® AIR™ 2007 : RÈGLES OFFICIELLES

Le Derby des Développeurs Adobe AIR 2007 ("**le Concours**") est une compétition internationale ouverte aux développeurs de logiciels et d'applications Internet pour démontrer leurs capacités d'utilisation du logiciel Adobe AIR Bêta ("**Adobe Air**"). Les participants au Concours, tels que définis ci-dessous, peuvent concourir dans une ou plusieurs catégories d'applications (application commerciale, application au secteur public ou "joker," y compris les jeux et les utilitaires généraux) et une application sera jugée "la meilleure du show." Le Concours est parrainé par Adobe Systems Incorporated, 345 Park Avenue, San Jose, CA, USA, 95110 ("**le Sponsor**").

**1. Dates :** Le Concours commencera le 11 juin 2007 à 08:00 heures, heure d'été de l'est américain (U.S. Eastern Daylight Saving Time, EDT) et il se terminera le 5 septembre 2007. Tous les projets devront être présentés au plus tard le 5 septembre 2007 à 23:59 heures (EDT).

**2. Éligibilité :** Le Concours est ouvert aux individus âgés au minimum de 18 ans révolus ou qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leurs états ou pays respectifs, et il est ouvert aux individus qui sont des citoyens ou qui travaillent ou étudient en étant couverts par un visa/permis valide dans les 50 états des États-Unis (y compris Washington D.C.), au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Suisse, en France, en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Norvège, en Finlande et au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Corée, à Singapour, en République Populaire de Chine, à Taiwan, à Hong Kong, en Croatie, en République Tchèque, en Hongrie, en Inde, au Portugal, en Espagne et en Turquie. Seules les personnes physiques peuvent participer à ce Concours ; les personnes morales telles que les sociétés et similaires en sont exclues. Les individus éligibles sont les "**Participants au Concours.**" Les Participants au Concours peuvent se présenter individuellement ou en tant que membre d'un groupe (désignés dans les deux cas par "**Inscrits**" ci-après). Pour des Inscrits comprenant plus d'un Participant au Concours, chaque Participant au Concours doit être indiqué sur le formulaire d'inscription et il doit satisfaire ces critères d'éligibilité, et un Participant au Concours doit être désigné sur le formulaire d'inscription en tant que membre chef de file pour le groupe ("**Chef d'Équipe**"). Les employés, les contractants indépendants, les cadres et les dirigeants du Sponsor, de ses sociétés affiliées, filiales, partenaires, agences de publicité, promotion et exécution, de même que les conseillers juridiques, le comité d'évaluation et les membres de la famille directe et les personnes vivant dans le même foyer que ces personnes ne sont pas autorisés à participer au Concours. Toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent. Clause nulle et non avenue en cas d'interdiction.

**3. Comment s'inscrire :** Tous les Inscrits (individus et groupes) doivent remplir le formulaire en ligne officiel pour le Derby Adobe AIR 2007, disponible à l'adresse <http://www.adobe.com/go/airderby> dans son intégralité. Chaque Participant au Concours doit être mentionné sur le formulaire en ligne officiel et le Chef d'Équipe doit indiquer son acceptation des termes des présentes Règles Officielles à l'endroit prévu sur le formulaire. En exprimant son acceptation en sa qualité de Chef d'Équipe, le Chef d'Équipe déclare et garantit que tous les Participants au Concours constituant l'Inscrit conviennent et acceptent que ces Règles Officielles obligent chacun d'entre eux conjointement et solidairement. Chaque Inscrit doit présenter une application créée en utilisant le logiciel Adobe AIR Bêta (disponible gratuitement en le téléchargeant sur <http://labs.adobe.com>) qui répond aux critères édictés ci-dessous et qui respecte les présentes Règles Officielles. Les applications des Inscrits, ensemble avec toutes les annexes pertinentes telles que la documentation relative à l'application, constituent leur(s) "**Entrée(s)**" pour les

besoins du Concours. Les Entrées doivent être accessibles par le biais d'une URL. Chaque Entrée doit être conforme à ce qui suit :

- A. L'application doit être innovante. Ceci peut signifier un développement pionnier ou un contenu intéressant/inhabituel.
- B. L'application et les éventuelles sources de données associées doivent être accessibles pendant une durée allant jusqu'à 120 jours après l'annonce des lauréats.
- C. Tous les travaux doivent être originaux (sans images, texte ou autre contenu plagié).
- D. Les applications ne doivent pas contenir d'éléments pornographiques ou d'autres matériels choquants, déterminés à la seule discrétion d'Adobe.
- E. Les applications doivent tourner et fonctionner correctement sur les systèmes Mac et Windows® (des exceptions peuvent être admises pour tenir compte de bogues dans le logiciel exécutif Adobe AIR).
- F. Les applications ne doivent pas contenir de code malintentionné tel que spyware, œufs de Pâques, etc. ni quoi que ce soit qui perturbe intentionnellement le fonctionnement des systèmes ou réseaux de l'utilisateur.
- G. Les Inscrits doivent détenir tous les copyrights et autres droits de propriété intellectuelle sur l'application, y compris les éventuels code logiciel, sources de données, images et texte associés, ou avoir obtenu d'un tiers une licence en bonne et due forme pour utiliser ces droits afin de lui permettre et de permettre au Sponsor d'utiliser, fabriquer, distribuer, copier, exposer et exploiter de toute autre manière l'application. Le Sponsor peut demander une documentation et tous les autres matériels nécessaires pour confirmer ces droits. (Voir la Section 5 ci-dessous.)

Toute Entrée non conforme aux exigences ci-dessus ne pourra prétendre à aucun palmarès. LIMITE : les Inscrits sont limités à une (1) Entrée par catégorie. Le Sponsor décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'Entrées en cours de transit.

**4. Catégories et jugement :** La conformité des Entrées à ces Règles Officielles sera déterminée par les juges, dont les décisions sur tous les points relatifs à ce Concours sont définitives. Les formulaires d'inscription modifiés, illisibles ou incomplets seront disqualifiés. Après avoir été passée en revue par le Sponsor pour contrôler sa conformité aux critères d'entrée, chaque Entrée sera jugée par un panel de juges indépendants choisis par le Sponsor conformément aux critères édictés ci-dessous. Les décisions des juges sont définitives et obligatoires. Les juges se réservent le droit de reclasser des Entrées d'une catégorie à une autre s'ils l'estiment approprié. Lorsque les juges reclassent une Entrée d'une catégorie à une autre mais que l'Inscrit a déjà présenté une autre entrée dans la même catégorie, seule l'Entrée correctement classée par l'Inscrit sera évaluée. Il y aura trois (3) catégories en tout. Chacune des deux (2) premières catégories aura deux (2) Inscrits gagnants ; la troisième catégorie énumérée ci-dessous aura un (1) Inscrit gagnant. Les Inscrits gagnants dans ces catégories sont les **"Gagnants par Catégorie."** Pour que les choses soient claires, un Gagnant de Catégorie se compose d'un Inscrit, que cet Inscrit soit un Participant individuel au Concours ou un groupe de Participants au Concours. Les Participants au Concours appartenant à un groupe NE SONT PAS considérés comme des Gagnants par Catégorie séparés. Un (1) **"Gagnant le Meilleur du Show"** sera désigné parmi les Gagnants par Catégorie. Il y aura donc un total maximum de six (6) prix décernés aux Inscrits. Les Entrées seront jugées au moyen d'un système de points basé sur (a) l'innovation, (b) le design et l'attrait visuels, (c) la facilité d'emploi et (d) l'application des fonctionnalités d'Adobe AIR. Les Entrées ex aequo seront réévaluées par les juges conformément aux mêmes critères. La chance ne joue aucun rôle dans la détermination des gagnants. Les catégories disponibles pour des

Entrées sont les suivantes :

**A. Application commerciale** : Cette catégorie recouvre une application centrée sur les affaires et/ou l'entreprise qui utilise les fonctionnalités d'Adobe AIR. Des exemples d'applications pourraient comprendre (non limitativement) des applications de saisie de données, des outils d'analyse de données et/ou la visualisation au bureau de données en ligne. Des prix seront décernés aux Inscrits pour :

- La meilleure application Adobe AIR bâtie avec HTML / JavaScript ; et
- La meilleure application Adobe AIR bâtie avec Flash® / Flex™

**B. Application publique / Web 2.0** : Cette catégorie recouvre une application d'Adobe AIR centrée sur les services publics / sociaux qui combine le contenu d'une ou plusieurs sources. Des exemples d'applications utiliseront les API web, compléteront les applications web existantes et tireront parti des fonctionnalités d'Adobe AIR. Des exemple d'applications comprennent (non limitativement) des réseaux sociaux, des MashUps et des applications Chat.

Des prix seront décernés aux Inscrits pour :

- La meilleure application Adobe AIR bâtie avec HTML / JavaScript / , et
- La meilleure application Adobe AIR bâtie avec Flash® / Flex™

**C. Joker** : Cette catégorie concerne des applications d'Adobe AIR qui ne cadrent pas avec la définition des autres catégories de concours. Elle comprend non limitativement les jeux et les utilitaires généraux. Un prix sera décerné à un Inscrit pour cette catégorie.

**D. Meilleur du Show** : Le gagnant pour cette catégorie sera choisi parmi les Gagnants par Catégorie en tant qu'application globalement la meilleure utilisant le logiciel exécutif Adobe AIR.

**5. Propriété des copyrights/Licence** : En participant au Concours, chaque Participant au Concours garantit que sa contribution à une Entrée est originale, non infraccionnelle et non confidentielle. Le Participant au Concours garantit en outre qu'il ou elle est le détenteur de l'ensemble des copyrights et autre droits de propriété intellectuelle relatifs à sa contribution à l'Entrée (y compris les éventuels code logiciel, sources de données, images et textes associés) ou qu'il ou elle a obtenu d'un tiers une licence en bonne et due forme ou une autorisation écrite d'utiliser ces droits afin de lui permettre et de permettre au Sponsor d'utiliser, fabriquer, distribuer, copier, exposer et exploiter de toute autre manière l'application conformément à ces termes. Le Sponsor pourra demander une documentation et tous autres matériels nécessaires pour confirmer ces droits. Le non respect des garanties ci-dessus provoquera l'invalidation de l'Entrée à laquelle le Participant au Concours a contribué. En outre, chaque Participant au Concours s'engage à indemniser le Sponsor (conjointement et solidairement, s'il y a lieu) de toutes pertes, dommages et coûts supportés par le Sponsor suite au non respect de la garantie susmentionnée par le Participant au Concours. Le Sponsor, à sa seule discrétion, pourra présenter toute Entrée soumise dans le cadre de ce Concours sur <http://www.adobe.com>, sur toutes les sites web liés, dans tous les supports promotionnels, qu'ils aient ou non un rapport avec le Concours, et en tous endroits, tant physiques que sur Internet, que le Sponsor, à sa seule discrétion, estimera appropriés pour le déroulement et la promotion de ce Concours. En outre, en participant au Concours, chaque Participant au Concours concède irrévocablement au Sponsor une licence sans redevance, non exclusive, transférable, mondiale et perpétuelle pour utiliser et exploiter tous les droits de propriété intellectuelle (y compris non limitativement les copyrights) relatifs à et découlant de l'Entrée, y compris non limitativement la licence d'utiliser, reproduire, distribuer, exécuter publiquement, exposer publiquement, communiquer au public, modifier pour les

besoins d'une exécution publique, d'une exposition publique et d'une communication au public, et préparer des travaux dérivés basés sur l'Entrée, pour les besoins de la publicité et de la promotion des produits et services Adobe, et pour l'inclusion dans et la distribution avec les produits Adobe ; et accepte que le Sponsor réalise des actes concernant l'Entrée qui pourraient autrement constituer une violation des droits moraux du Participant au Concours, dans la mesure où un tel consentement est légalement valable en vertu d'une loi applicable sur les copyrights. Pour lever toute ambiguïté, le Sponsor pourra faire usage de tout ou partie d'une Entrée à quelque fin que ce soit à sa seule discrétion, y compris non limitativement utiliser l'Entrée ou la contribution du Participant au Concours à des fins promotionnelles, mercatiques ou publicitaires, qu'elles concernent le présent Concours, le Sponsor ou autre chose. Si une telle licence était ineffective ou inapplicable, le Participant au Concours s'engage à signer un accord de licence prévoyant pour le Sponsor une licence sans redevance, non exclusive, d'une durée de deux (2) ans au niveau mondial pour utiliser, reproduire, distribuer, exécuter publiquement, exposer publiquement, communiquer au public, modifier et préparer des travaux dérivés basés sur l'Entrée à des fins de publicité et de promotion des produits Adobe, ainsi que pour les inclure dans et les distribuer avec les produits Adobe. Chaque Participant au Concours s'engage en outre à établir et signer tous les documents nécessaires pour donner effet à une telle licence.

## 6. Prix :

- Cinq (5) Gagnants par Catégorie.
  - Le Gagnant de Catégorie recevra un "Environnement de Développement Nec Plus Ultra", qui comprend un (1) Core Mac Pro 8 avec 4 GO de RAM et 1,5 TO (2 x 750 MO) de capacité de stockage ; deux (2) moniteurs écran large Dell 2707WFP 27" ; une (1) Playstation 3 Sony ; un (1) bon d'achat de 200 USD sur Amazon.com (environ 148 €) ; un (1) fauteuil Herman Miller Aeron ; un (1) exemplaire de la Master Collection Adobe Creative Suite® 3 pour Macintosh ; un (1) exemplaire de Adobe Flex™ Builder™ version 3, édition Macintosh ; un (1) casque antibruit Bose Quiet Comfort 3 ; et une (1) balle anti-stress. Valeur total approximative du prix : 9000 USD (environ 6660 €). Toute la correspondance avec le Gagnant de Catégorie sera adressée au Chef d'Équipe pour l'Inscrit et le Sponsor décline toute responsabilité quant à la façon dont les Participants au Concours constituant un Inscrit se partagent les différents articles compris dans cet "Environnement de Développement Nec Plus Ultra".
  - De plus, le Gagnant de Catégorie gagne un voyage pour une (1) personne à Chicago, Illinois, USA pour assister à la conférence MAX 2007 du 30 septembre au 3 octobre 2007, y compris le billet d'avion A/R non remboursable en classe touriste (économique) (si le gagnant réside en dehors de la région de Chicago), cinq nuitées dans un hôtel choisi par le Sponsor et un coupe-file pour toute la durée de la conférence MAX 2007. Tous les autres frais de voyage seront à la charge du Gagnant de Catégorie. Tous les voyages doivent être réservés par l'agence de voyage de la société du Sponsor. La compagnie aérienne sera désignée par le Sponsor en fonction du pays d'origine du Gagnant de Catégorie. Le montant total du vol et des frais d'hôtel ne pourra pas dépasser 10 000 USD (environ 7400 €). Valeur totale approximative avec le coupe-file pour la conférence MAX 2007 : 11 400 USD (environ 8440 €). En variante, le Gagnant de Catégorie pourra choisir de recevoir un ou plusieurs titres de voyage pour ses frais de déplacement et d'hôtel lors de MAX 2007 avec réservation par les soins de l'agent désigné par le Sponsor, avec un montant total maximum de 10 000 USD (environ 7400 €). Tous les membres du Gagnant de Catégorie qui choisiront de se rendre à

- Un (1) Gagnant le Meilleur du Show : Le Gagnant le Meilleur du Show recevra l'opportunité de voyage de toute une vie : un voyage d'une valeur atteignant 100 000 USD (environ 74 000 €). Le Gagnant le Meilleur du Show recevra un titre de voyage (ou de multiples titres de voyage pour tenir compte du fait que certains Inscrits peuvent comporter plus d'un Participant au Concours) pour un montant total qui ne pourra pas dépasser 100 000 USD (environ 74 000 €). Le Gagnant le Meilleur du Show devra travailler directement avec l'agence de voyage désigné par le Sponsor pour organiser son voyage voucher. Le voyage devra être réservé dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle le titre de voyage est décerné. Le certificat de voyage couvre uniquement le voyage qui peut être réservé par le biais de l'agence de voyage. Toutes les autres dépenses, y compris non limitativement l'argent de poche, les repas et les boissons, ou tous les autres frais annexes sont exclusivement à la charge du Gagnant le Meilleur du Show. Les titres de voyage peuvent être soumis à des termes et conditions additionnels des différents prestataires de services. La partie inutilisée des titres de voyage pourra devenir caduque. VALEUR TOTALE APPROXIMATIVE DU PRIX POUR LE GAGNANT DE CATÉGORIE : 100 000 USD (environ 74 000 €).

S'agissant d'un concours de compétences, la victoire sera fonction de la qualité des Entrées reçues. Tous les prix seront décernés sauf s'il y a moins d'Entrées éligibles pour une Catégorie que de prix pour cette Catégorie. Aucun autre prix, argent liquide ou substitut autre n'est admis sauf stipulation contraire dans les présentes Règles Officielles ou sauf permission du Sponsor, à sa seule discrétion, au cas où des prix seraient indisponibles. Les prix ne peuvent pas être cédés ni transférés. Les titres de voyage devront être émis au nom d'un Participant au Concours, soit un Gagnant de Catégorie, soit le Gagnant le Meilleur du Show, selon le cas. Sauf instructions contraires de l'Inscrit gagnant, le Sponsor décernera les prix au Chef d'Équipe désigné pour l'Inscrit. Toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales et locales éventuellement applicables sont à la charge exclusive des gagnants. Les valeurs des prix sont approximatives et les gagnants ne sont pas fondés à percevoir une contrepartie égale à la différence éventuelle entre la valeur approximative indiquée et la valeur réelle.

**7. Notification** : Les Entrées seront jugées entre le 5 septembre 2007 et le 17 septembre 2007. Tous les gagnants potentiels notifiés feront l'objet d'une vérification de leur éligibilité et du respect des Règles Officielles. Lors de la vérification finale, les Gagnants potentiels par Catégorie seront informés par e-mail ou par téléphone et disposeront d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette notification pour accepter le prix par e-mail. Cette acceptation

comportera la signature d'une déclaration de conformité ainsi que d'une exonération de responsabilité et d'une autorisation de publicité (sauf en cas d'interdiction légale). Si un gagnant sélectionné ne peut pas être contacté, s'il est inéligible, s'il ne confirme pas son statut de gagnant dans les délais prescrits ou s'il ne respecte pas l'un quelconque des termes ou conditions des présentes Règles Officielles, y compris non limitativement l'exigence de renvoyer la déclaration et les autorisations signées décrites ci-dessus dans les délais prescrits, le gagnant potentiel sera réputé avoir renoncé au prix et un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné. Parmi les gagnants confirmés et vérifiés, le Sponsor choisira le Gagnant le Meilleur du Show et il informera cet Inscrit de la manière décrite ci-dessus.

#### **8. Termes et Conditions Générales :**

- Le Sponsor décline toute responsabilité et ne saurait en aucune façon être tenu pour responsable en cas de : (i) Entrées perdues, tardives, retardées, endommagées, incomplètes, illisibles, inintelligibles ou envoyées à une mauvaise adresse ; (ii) dysfonctionnements, pannes ou difficultés de toute nature de téléphone, électronique, matériel ou programme logiciel, réseau, Internet ou ordinateur ; (iii) transmissions informatiques échouées, incomplètes, partielles, altérées ou retardées ; (iv) toute condition résultant d'événements échappant au contrôle du Sponsor qui pourrait provoquer l'interruption ou la corruption du Concours ; (v) toutes lésions, pertes ou dommages de toute nature connexes à ou résultant d'un prix ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix ou de la participation au Concours ; (vi) toutes erreurs d'impression ou typographiques dans les supports associés au Concours (non applicable en Espagne) ; (vii) toute infraction à des lois ou réglementations régionales, étatiques ou locales dans le cadre de la création des Entrées par le ou les Participants au Concours. Dans le cas de l'Australie, les limitations de responsabilité de cette sous-clause sont inopérantes en ce qui concerne une éventuelle condition ou garantie implicite dont l'exclusion des présentes Règles Officielles contreviendrait à une loi australienne ou provoquerait la nullité d'une quelconque partie de ces Règles Officielles.
- Le Sponsor se réserve le droit de suspendre, annuler ou modifier le Concours au cas où une fraude ou une défaillance technique compromettrait l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du Concours, ainsi que déterminé par le Sponsor à sa seule discrétion.
- Le Sponsor ne pourra pas être tenu pour responsable d'actes et d'omissions des prestataires de services de voyage, d'hôtellerie ou d'autres prestations de tiers en rapport avec les prix. Sans limiter ce qui précède, chaque Participant au Concours convient de dégager et de tenir le Sponsor indemne de toutes pertes, dommages, droits, plaintes et actions de toute nature en rapport avec le Concours, y compris non limitativement toute lésion résultant de la perte ou de la détérioration d'une quelconque Entrée, ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix quel qu'il soit, y compris non limitativement les lésions des personnes, le décès, les dommages aux biens et les plaintes en contrefaçon de propriété intellectuelle, droits de publicité, diffamation ou violation de la vie privée. Nonobstant ce qui précède, l'exonération de responsabilité susvisée ne s'appliquera pas en cas de fraude ou de lésions des personnes, décès ou dommages aux biens résultant d'une négligence du Sponsor au détriment des Participants au Concours résidant en Inde et en France, et elle ne s'appliquera pas en cas de lésions des personnes ou décès résultant d'une négligence du Sponsor au détriment des Participants au Concours résidant au Royaume-Uni, en Autriche, en Allemagne, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Corée, à Hong Kong, en Hongrie ou au Portugal. L'exonération de responsabilité susvisée s'applique uniquement aux négligences ordinaires

ou mineures du Sponsor au détriment des Participants au Concours résidant en Espagne, en Finlande ou en Autriche (pour ce qui concerne les dommages aux biens).

- Chaque Participant au Concours convient que la seule obligation du Sponsor est de présenter les Entrées émanant de Participants au Concours éligibles aux juges conformément aux procédures et critères stipulés dans les présentes Règles Officielles et de décerner les prix stipulés ici aux gagnants, sous réserve des termes et conditions des présentes. Le Participant au Concours convient que l'obligation du Sponsor est une compensation juste et adéquate pour toute Entrée présentée et la licence obtenue sur l'Entrée en question, et que le Participant au Concours est infondé à revendiquer et s'engage à ne revendiquer aucune autre compensation.
- Chaque Participant au Concours convient que, en présentant une Entrée, il autorise d'utilisation de ses données personnelles, de son nom, de son portrait et/ou de sa voix dans la publicité ou des annonces ou dans tout autre but en rapport avec le Concours et ce sans compensation, sauf si cela est interdit. Le Sponsor recueillera uniquement les noms des Participants au Concours, leur pays de résidence, leurs numéros de téléphone, les raisons sociales de leurs sociétés et leurs adresses de courriel ("Données Personnelles"). Les Données Personnelles seront conservées par le Sponsor pendant la durée du Concours et par la suite pour la finalisation des prix et pour la communication future sur les produits et services Adobe. Les Données Personnelles pourront être partagées avec des tiers sélectionnés, sauf si Participant au Concours a expressément choisi de refuser ce partage. Le Participant au Concours dispose d'un droit d'accès et de modification et retrait de ses propres Données Personnelles. Les Participants au Concours ont le droit de s'opposer à la collecte des données dans certaines circonstances. Pour exercer ce droit, ils peuvent écrire à Adobe Systems Incorporated, 345 Park Avenue, San Jose, CA, USA 95110. L'administrateur des données et le destinataire des données est Adobe Systems Incorporated, 345 Park Avenue, San Jose, CA, USA 95110. Les données recueillies seront transférées aux USA. Sauf s'il existe des règles obligatoires d'une législation locale prévalant sur le choix de dispositions légales suivant, l'ensemble des points et des questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles, ou les droits et obligations du Participant au Concours et du Sponsor dans le cadre du Concours, seront régis par et interprétés conformément à la législation de l'État de Californie, USA, sans donner effet à un éventuel choix de législation ou de règles ou de dispositions en cas de conflit de lois (de l'État de Californie ou de tout autre juridiction) qui conduirait à appliquer la législation d'une quelconque juridiction autre que le l'État de Californie.
- Lorsque la loi le permet, le Participant au Concours convient que tous les litiges, plaintes et causes d'action nés de ou ayant un rapport avec le présent Concours ou avec les prix décernés, autres que l'administration du Concours ou la détermination des gagnants seront résolus individuellement, sans recourir à une quelconque forme d'action de masse (*class action*), et ce exclusivement par le tribunal fédéral de première instance (*District Court*) des États-Unis d'Amérique pour le district Nord de Californie (Division de San Jose) ou le tribunal compétent de l'État de Californie ayant son siège dans le Comté de Santa Clara, Californie.

**9. Liste des Gagnants** : une liste de gagnants sera publiée sur le site web d'Adobe, <http://www.adobe.com/go/airderby> vers le 5 octobre 2007.

© Copyright 2007 Adobe Systems Incorporated. Tous droits réservés.

Adobe, Adobe AIR, Creative Suite, Flash, Flex et Flex Builder sont des marques de fabrique ou des marques déposées d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans d'autres

pays. Mac et Macintosh sont des marques de Apple Inc. déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Windows est une marque déposée ou une marque de fabrique de Microsoft Corporation d aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.